



## Rapport de gestion

Trimestre et période de neuf mois clos le  
30 septembre 2011

Le 7 novembre 2011

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	GÉNÉRALITÉS .....	4
3.	FAITS SAILLANTS DU TROISIEME TRIMESTRE DE 2011 .....	6
4.	PARC AÉRIEN .....	7
5.	COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT RÉSUMÉ .....	8
6.	ANALYSE DU TROISIÈME TRIMESTRE .....	8
7.	ANALYSE DE L'EXERCICE À CE JOUR.....	9
8.	INDICATEURS DE RENDEMENT.....	11
9.	DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES.....	14
10.	RÉGIMES DE RETRAITE.....	15
11.	SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT .....	16
12.	ENTENTES HORS BILAN .....	19
13.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES .....	19
14.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES .....	20
15.	DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE.....	20
16.	ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES.....	22
17.	MÉTHODES COMPTABLES, Y COMPRIS LA TRANSITION AUX IFRS .....	23
18.	CONTRÔLES ET PROCÉDURES .....	33
19.	PERSPECTIVES.....	34
20.	FACTEURS DE RISQUE .....	34
21.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	34
22.	GLOSSAIRE.....	34

---

## 1. INTRODUCTION

---

Chorus Aviation Inc. (« Chorus » ou la « Société ») a été constituée en société le 27 septembre 2010 en vertu des lois du Canada. La Société a conclu une convention d'arrangement datée du 4 octobre 2010 avec, notamment, Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds »), aux termes de laquelle les parties ont convenu de mettre en œuvre un arrangement (l'« arrangement ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). L'arrangement, qui est entré en vigueur le 31 décembre 2010, a donné lieu à l'échange, à raison d'une contre une, des parts du Fonds contre des actions de Chorus. En conséquence de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds sont devenus des actionnaires de Chorus. Le Fonds a par la suite été fusionné avec Chorus. L'arrangement a été comptabilisé comme une continuité d'intérêt du Fonds puisque Chorus continue d'exercer substantiellement les activités auparavant exercées par le Fonds et qu'il n'y a pas eu de changement de propriété. Le 18 novembre 2010, Chorus a constitué Commandité Aviation Inc. en tant que commandité d'une nouvelle société en commandite appelée Jazz Aviation S.E.C. (« Jazz » ou la « Société en commandite »). Le 5 janvier 2011, la quasi-totalité des actifs de Jazz Air S.E.C. a été transférée à la Société en commandite. La société aérienne préalablement exploitée par Jazz Air S.E.C. est maintenant exploitée par la Société en commandite. Le 28 février 2011, Chorus a constitué trois filiales en propriété exclusive conformément à la LCSA, soit Chorus Leasing I Inc., Chorus Leasing II Inc. et Chorus Leasing III Inc. (collectivement, les « sociétés de location »). Les sociétés de location ont été établies uniquement aux fins d'acquisition de 15 appareils à turbopropulseurs Q400 NextGen (les « appareils Q400 »).

Toute mention de Chorus ou de la Société dans le présent rapport de gestion renvoie, selon le contexte, à Chorus et au Fonds, la société qu'elle remplace, ainsi qu'à leurs filiales actuelles et anciennes filiales (la Société en commandite, la Fiducie, Jazz Air S.E.C., Commandité Gestion Jazz Air Inc., Commandité Aviation Inc., 7503695 Canada Inc. et les sociétés de location) collectivement, à Chorus et à au moins une de ses filiales actuelles ou anciennes filiales, à au moins une des filiales actuelles ou anciennes filiales de Chorus ou à Chorus elle-même.

Chorus dresse ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont énoncés dans le *Manuel de l'ICCA*. En 2010, le *Manuel de l'ICCA* a été remanié pour y inclure les IFRS et exiger que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et fournissent les chiffres correspondants pour 2010. Chorus a donc commencé à présenter son information conformément à ce référentiel comptable dans ses états financiers consolidés intermédiaires non audités pour le premier trimestre de 2011. Dans le présent rapport de gestion, « PCGR canadiens » s'entend des PCGR canadiens en vigueur avant l'adoption des IFRS, et « PCGR » et « IFRS » s'entendent tous deux des principes comptables généralement reconnus au Canada après l'adoption des IFRS.

En raison de l'adoption des IFRS, certaines pratiques en matière de résultat opérationnel présentées auparavant selon les PCGR canadiens pourraient ne plus s'appliquer selon les IFRS. En particulier, la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires, de l'amortissement, des frais de maintenance des appareils, des regroupements d'entreprises et des impôts différés se trouve modifiée notablement du fait du basculement aux IFRS. Il y a lieu de se reporter à la section 17, « Méthodes comptables, y compris la transition aux IFRS », du présent rapport de gestion pour obtenir un complément d'information.

Le rapport de gestion suivant, qui présente une analyse de la situation financière et des résultats des activités opérationnelles de Chorus, doit être lu à la lumière des états financiers consolidés non audités de Chorus et des notes y afférentes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, des états financiers consolidés audités de Chorus pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, du rapport de gestion annuel daté du 7 février 2011 et de la notice annuelle de Chorus datée du 30 mars 2011. Le présent rapport de gestion est en date du 7 novembre 2011.

Le résultat et les flux de trésorerie de Chorus sont assujettis à certains risques. Pour une description de ces risques, voir la section 20, « Facteurs de risque ».

Sauf si le contexte s'y oppose, tous les montants sont indiqués en milliers de dollars canadiens.

### Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoit », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend à », « a l'intention de », « peut », « planifie », « projette », « suppose » et d'autres termes et expressions analogues, y compris des verbes au futur et au conditionnel, ainsi qu'à la mention d'hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, entre autres, sur des observations concernant des stratégies, des attentes, des activités prévues ou des actions à venir.

Les énoncés prospectifs découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir, l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer et d'autres événements incertains. Puisque, de par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses, y compris celles qui sont énoncées ci-après, ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques importants. Les prévisions, projections et énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement fiables en raison, notamment, de l'évolution des circonstances externes et des incertitudes générales inhérentes au secteur. Ces énoncés mettent en jeu des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire différer sensiblement les résultats, le rendement ou les réalisations réels de ceux qui sont exposés dans les énoncés prospectifs. Les résultats indiqués dans les énoncés prospectifs pourraient différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les risques inhérents à la relation entre la Société en commandite et Air Canada ou Thomas Cook, les risques inhérents au secteur du transport aérien, les prix de l'énergie, les conditions du secteur, du marché, du crédit et de l'économie en général, la concurrence, les questions et coûts d'assurance, les questions d'approvisionnement, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les calamités naturelles, les fluctuations de la demande en raison du caractère saisonnier des activités, la capacité de réduire les charges opérationnelles et les effectifs, la capacité d'obtenir du financement, les relations de travail, les négociations collectives ou les conflits de travail, les restructurations, les enjeux en matière de retraite, les taux de change et d'intérêt, le niveau d'endettement et les clauses restrictives relatives aux dettes futures, la dilution pour les actionnaires de Chorus, l'incertitude liée au paiement des dividendes, la gestion de la croissance, l'évolution de la législation, les faits nouveaux ou procédures réglementaires défavorables, les litiges ou poursuites en cours ou à venir intentés par des tiers, ainsi que les facteurs indiqués dans le rapport de gestion. Les énoncés prospectifs que renferme ce rapport représentent les attentes de Chorus en date du 7 novembre 2011 et pourraient changer après cette date. Cependant, Chorus n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où la réglementation en valeurs mobilières applicable l'y contraint.

## 2. GÉNÉRALITÉS

---

Chorus a été établie afin d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des participations dans la Société en commandite et dans son commandité, Commandité Aviation Inc., dans 7503695 Canada Inc. et dans les sociétés de location, ainsi que d'autres participations qu'elle peut acheter à l'occasion. Chorus exploite la plus importante société de transport aérien régional et la deuxième société de transport aérien en importance au Canada après Air Canada pour ce qui est du parc aérien. Chorus fait partie intégrante de la présence d'Air Canada sur les marchés canadien et transfrontalier. Chorus et Air Canada sont parties au contrat d'achat de capacité (« CAC »), aux termes duquel Air Canada achète actuellement la plus grande partie de la capacité du parc de Chorus à des tarifs préétablis. En vertu du CAC, Chorus fournit des services à destination et en provenance de marchés à faible densité de population et de marchés à forte densité de population hors des périodes de pointe partout au Canada, de même qu'à destination et en provenance de certaines régions des États-Unis. Au 30 septembre 2011, Chorus exploitait pour Air Canada un service régulier de transport de passagers qui prévoit environ 819 départs par jour de semaine à destination de 56 villes du Canada et de 27 villes des États-Unis grâce à 125 appareils visés. Chorus et Air Canada ont relié leurs réseaux régional et principal respectifs en vue de mieux servir les passagers en correspondance et d'alimenter les liaisons du réseau principal d'Air Canada.

Aux termes du CAC, Chorus exploite des vols au nom d'Air Canada sous la marque « Air Canada Express », qui a remplacée « Air Canada Jazz ». Air Canada a la responsabilité de l'établissement des horaires, de la tarification, de la distribution des produits, du stock de places, de la commercialisation et de la publicité ainsi que du service à la clientèle dans certains aéroports qu'elle dote en personnel ou administre directement. Air Canada a droit à tous les produits associés à l'exploitation des appareils visés. Chorus perçoit des honoraires déterminés en fonction de certaines variables, dont le nombre d'heures cale à cale, d'heures de vol, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages) et de passagers transportés, en plus de certains tarifs variables et fixes liés à la propriété des appareils. En outre, Chorus

a le droit de se faire rembourser certains coûts refacturés liés, entre autres, au carburant, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et aux redevances aéroportuaires, ainsi que certains autres coûts. Chaque trimestre, Chorus peut aussi recevoir des paiements incitatifs pour l'atteinte de certains objectifs liés à la ponctualité, à la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, à la manutention sans faille des bagages et à la satisfaction globale de la clientèle. Chorus dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses filiales, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent la principale source de produits de Chorus, lui fournissent d'importants services. Chorus est directement touchée par la solidité financière et opérationnelle d'Air Canada de même que par sa position concurrentielle et sa capacité de maintenir des liquidités suffisantes (voir la section 20, « Facteurs de risque »).

Chorus exploite aussi, pour le compte de Thomas Cook, des appareils 757-200 de Boeing vers diverses destinations soleil au départ de villes-portes canadiennes pendant la saison hivernale (de novembre à avril), en vertu d'une entente de services aériens. L'hiver 2010 - 2011 a été la saison inaugurale des vols en vertu de cette entente, qui restera en vigueur pendant quatre autres saisons hivernales (sous réserve de prorogation future).

Chorus connaissait généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Toutefois, du fait des nouveaux vols exploités pour le compte de Thomas Cook, on s'attend maintenant à ce que la demande des premier et troisième trimestres de l'année civile dépasse celle des deuxième et quatrième trimestres. Cette nouvelle répartition de la demande est essentiellement causée par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence en été en vertu du CAC avec Air Canada et par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les destinations soleil durant la saison hivernale en vertu de l'entente de services aériens avec Thomas Cook. Chorus a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits que réalise Chorus varient peu selon les coefficients d'occupation.

En 2010, Chorus a signé avec Bombardier Inc. une entente d'achat constituant une commande ferme de 15 appareils Q400 et une option sur 15 autres appareils. Le 8 mars 2011, Chorus et Air Canada ont convenu de modifier le CAC (la « deuxième convention de modification ») pour faciliter l'acquisition et la location des appareils Q400. En vertu de la deuxième convention de modification, Air Canada a accepté que les appareils Q400 soient achetés par une ou plusieurs des sociétés de location filiales de Chorus, qui les loueront ensuite à Jazz Aviation S.E.C. à titre d'appareils visés. Les parties se sont aussi entendues sur le moment de la mise en service commercial des appareils Q400 en fonction des dates de livraison prévues.

Le 10 mars 2011, Chorus a conclu avec Exportation et Développement Canada (« EDC ») des conventions de prêt qui prévoyaient un engagement de financement de la majorité du prix des 15 commandes fermes d'appareils Q400. Chaque appareil sera visé par un emprunt à terme distinct assorti d'une échéance de 12 ans. Chorus doit effectuer des remboursements de capital et des versements d'intérêt égaux sur la durée jusqu'à l'échéance (voir la section 11, « Situation de trésorerie et sources de financement »).

Au 30 septembre 2011, Chorus avait reçu cinq appareils Q400 et en avait mis quatre en service, le cinquième ayant été mis en service le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Le sixième Q400 a été reçu le 14 octobre 2011 et sera mis en service le 1<sup>er</sup> novembre 2011, alors que le septième appareil a été reçu le 31 octobre 2011 et sera mis en service le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Le 18 octobre 2011, Chorus et Bombardier Inc. ont signé un ordre de modification visant les dates de livraison prévues dans l'entente d'achat initiale. Chorus recevra maintenant les neuvième et dixième Q400 avant le 31 décembre 2011. L'entente initiale prévoyait la livraison respective des neuvième et dixième Q400 en janvier et en février 2012.

### 3. FAITS SAILLANTS DU TROISIEME TRIMESTRE DE 2011

- Réception de trois appareils Q400
- 102 431 heures cale à cale facturables
- 72 830 départs
- Résultat opérationnel de 31,1 M\$
- Résultat net de 13,9 M\$
- Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude de 43,0 M\$
- Flux de trésorerie disponibles de 29,1 M\$

#### Principales données statistiques

Le tableau suivant présente des données statistiques pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2011 et 2010 :

(non audité)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2011	2010	Variation %	2011	2010	Variation %
Départs	72 830	73 109	(0,4)	209 964	205 919	2,0
Heures cale à cale	101 800	98 732	3,1	299 131	279 560	7,0
Heures cale à cale facturables	102 431	99 390	3,1	304 369	282 720	7,7
Sièges-milles offerts (en milliers)	1 487 874	1 425 130	4,4	4 826 530	4 003 989	20,5
Charges opérationnelles (en milliers de dollars)	380 566	352 133	8,1	1 180 098	1 024 777	15,2
Coût par siège-mille offert (« CSMO ») (en ¢)	25,58	24,71	3,5	24,45	25,59	(4,5)
CSMO, compte non tenu du carburant (en ¢)	18,68	19,26	(3,0)	17,89	20,23	(11,6)
Nombre d'appareils en service (à la fin de la période) <sup>1)</sup>	130	128	1,6	130	128	1,6
Salariés équivalents temps plein (« SETP ») (à la fin de la période)	4 806	4 589	4,7	4 806	4 589	4,7

1) Voir la section 4, « Parc aérien ».

#### 4. PARC AÉRIEN

Au 30 septembre 2011, le parc aérien en exploitation de Chorus était constitué de 130 appareils en service, dont 62 jets régionaux et 68 appareils à turbopropulseurs.

Le tableau qui suit présente le parc aérien en exploitation de Chorus au 30 septembre 2011 :

(non audité)	Nombre d'appareils en service au 30 sept. 2011	Âge moyen des appareils en service	Nombre d'appareils détenus	Nombre d'appareils en location-financement	Nombre d'appareils en location simple	Nombre d'appareils en service au 30 sept. 2010
Jets régionaux CRJ-100 de Canadair	20	16,1	-	-	20	22
Jets régionaux CRJ-200 de Canadair	26	9,3	-	-	26	26
Jets régionaux CRJ-705 de Canadair	16	6,2	-	-	16	16
DHC-8-300 de De Havilland	28	21,1	19	7	2	28
DHC-8-100 de De Havilland	36	23,5	29	-	7	36
Q400 de Bombardier <sup>1)</sup>	4	0,3	4	-	-	-
Boeing 757 <sup>2)</sup>	-	-	-	-	-	-
<b>Total des appareils en service</b>	<b>130</b>	<b>16,2</b>	<b>52</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>128</b>

- 1) Exclut un appareil Q400 reçu le 26 septembre 2011 et entré en service le 1<sup>er</sup> octobre 2011.
- 2) Tous les appareils ont été retournés au bailleur avant la fin d'avril 2011.

Tous les jets régionaux et appareils à turbopropulseurs dans le parc aérien en exploitation de Chorus au 30 septembre 2011 sont des appareils visés, à l'exception de deux Dash 8-100, de deux Dash 8-300 et d'un CRJ-200 affectés aux vols nolisés.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, après la mise en service du deuxième appareil Q400, le nombre d'appareils visés s'est de nouveau établi à 125, soit le nombre minimum garanti. À la livraison de chaque appareil Q400, un CRJ-100 sera retiré du parc d'appareils, de sorte que le nombre d'appareils demeurera égal au nombre minimum garanti d'appareils visés. Le 29 septembre 2011, le 17 octobre 2011 et le 1<sup>er</sup> novembre 2011, la société a retourné un CRJ-100 au bailleur.

## 5. COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

Certaines des données financières de Chorus qui suivent ont été tirées des états financiers consolidés du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2011 \$	2010 \$	Variation %	2011 \$	2010 \$	Variation %
Produits opérationnels	411 660	379 109	8,6	1 256 725	1 093 491	14,9
Charges opérationnelles	380 566	352 133	8,1	1 180 098	1 024 777	15,2
Résultat opérationnel	31 094	26 976	15,3	76 627	68 714	11,5
Produits (charges) non opérationnels	(12 564)	3 191	(493,7)	(15 679)	(7 028)	(123,1)
Résultat avant impôts différés	18 530	30 167	(38,6)	60 948	61 686	(1,2)
(Charge) recouvrement d'impôts différés	(4 620)	(4)	-	(15 487)	6 084	(354,6)
Résultat net de la période	13 910	30 163	(53,9)	45 461	67 770	(32,9)

## 6. ANALYSE DU TROISIÈME TRIMESTRE

Une comparaison détaillée des résultats des activités opérationnelles de Chorus pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 par rapport à ceux du trimestre clos le 30 septembre 2010 est présentée ci-après.

### Produits opérationnels

Les produits opérationnels ont augmenté de 32,6 M\$ ou de 8,6 %, passant de 379,1 M\$ à 411,7 M\$. Cette remontée est attribuable en grande partie à la hausse de 26,6 M\$ ou 19,8 % – de 134,2 M\$ à 160,8 M\$ – des coûts refacturés, dont une tranche de 24,9 M\$ est liée au carburant. Les produits passagers, compte non tenu des coûts refacturés, ont progressé de 5,5 M\$ ou de 2,3 %, essentiellement en raison de la hausse des heures cale à cale facturables, neutralisés par la dépréciation du dollar américain qui, par un effet de conversion, a aussi fait baisser les produits visés par le taux de majoration de 0,5 M\$. Les autres produits des activités ordinaires ont aussi augmenté de 0,5 M\$.

### Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont passées de 352,1 M\$ à 380,6 M\$, soit une hausse de 28,5 M\$ ou de 8,1 %. Les coûts contrôlables ont augmenté de 1,9 M\$ ou 0,9 %, ce qui s'explique surtout par les coûts associés à l'accroissement de la capacité, dont une somme de 0,4 M\$ liée à la mise en service des appareils Q400, qui est constituée des salaires et des avantages des équipages ainsi que des frais de formation.

- Les salaires et charges sociales se sont accrus de 7,1 M\$ en raison de la hausse du nombre de SETP nécessaires pour faciliter l'accroissement de la capacité, de la majoration des salaires et des échelles salariales aux termes de nouvelles conventions collectives, de l'augmentation de la charge de retraite par suite de la révision de l'évaluation actuarielle ainsi que de la montée de la charge de rémunération liée au régime d'actionnariat des salariés.



- Les coûts du carburant pour avions ont monté de 24,9 M\$ à cause d'une hausse du prix du carburant, de l'accroissement des heures cale à cale et des deux appareils supplémentaires dans le parc aérien, ces facteurs ayant été contrebalancés par le recul du taux de combustion.
- La dotation aux amortissements a augmenté de 1,5 M\$ en raison de l'achat d'appareils Q400 et de l'augmentation des révisions majeures, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par le fait que la période d'amortissement de certains éléments d'actif a pris fin et que les dépenses d'investissement au titre des pièces durables pour les appareils et d'autre matériel ont diminué.
- Les frais de maintenance des appareils ont diminué de 3,9 M\$ en raison de l'incidence de 1,7 M\$ qu'a eue la dépréciation du dollar américain sur certains achats de matériel et de la baisse de 2,7 M\$ des autres coûts liés à la maintenance. Ces facteurs ont été neutralisés par des charges de 0,5 M\$ liées à l'augmentation des heures cale à cale en vertu du CAC.
- Les redevances aéroportuaires et redevances de navigation ont progressé de 0,7 M\$, ce qui s'explique par l'augmentation générale des tarifs découlant des changements dans l'affectation des appareils, la mise en service des appareils Q400 et la hausse du nombre de passagers.
- Les frais de location d'appareils ont baissé de 3,4 M\$ en raison surtout de la dépréciation du dollar américain, de nouveaux contrats de location visant certains appareils et du retour d'appareils CRJ.
- Les coûts des services d'escale ont monté de 0,5 M\$ à cause des changements dans l'affectation des appareils, contrebalancés par la baisse du nombre de départs.
- Les autres charges ont augmenté de 1,0 M\$, surtout en raison de la mise en service des appareils Q400 et des frais indirects.

#### **Charges non opérationnelles**

Les charges non opérationnelles se sont établies à 12,6 M\$, en hausse de 15,8 M\$. Cette variation est attribuable en grande partie à une perte de change de 10,1 M\$ (dont une tranche de 7,6 M\$ s'explique par une perte de change non réalisée sur la dette à long terme et les contrats de location-financement) attribuable à la variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'absence de profit sur les passifs dérivés pour le trimestre et à l'augmentation des charges d'intérêts (voir la section 17, « Méthodes comptables, y compris la transition aux IFRS »).

## **7. ANALYSE DE L'EXERCICE À CE JOUR**

---

Une comparaison détaillée des résultats des activités opérationnelles de Chorus pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 par rapport à ceux de la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 est présentée ci-après.

#### **Produits opérationnels**

Les produits opérationnels ont augmenté de 163,2 M\$ ou de 14,9 %, passant de 1 093,5 M\$ à 1 256,7 M\$. Cette remontée est attribuable en grande partie à la hausse de 124,6 M\$ ou 32,1 % – de 387,6 M\$ à 512,2 M\$ – des coûts refacturés, dont une tranche de 101,5 M\$ est liée au carburant. Les produits passagers, compte non tenu des coûts refacturés, ont progressé de 37,6 M\$ ou de 5,4 %, essentiellement en raison de la hausse des heures cale à cale facturables aux termes du CAC et du nombre de départs et des nouveaux produits réalisés aux termes de l'entente relative à Thomas Cook. Ces facteurs ont été neutralisés par la dépréciation du dollar américain, qui a aussi fait baisser les produits visés par le taux de majoration de 1,3 M\$, et par la baisse de 2,2 M\$ des incitatifs gagnés aux termes du CAC avec Air Canada. Les autres produits des activités ordinaires ont augmenté de 1,0 M\$.

### Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont passées de 1 024,8 M\$ à 1 180,1 M\$, soit une hausse de 155,3 M\$ ou de 15,2 %. Les coûts contrôlables ont augmenté de 30,7 M\$ ou 4,8 %, ce qui s'explique surtout par les coûts associés à l'accroissement de la capacité, dont une somme de 2,1 M\$ liée à la mise en service des appareils Q400, qui est constituée des salaires et des avantages des équipages ainsi que des frais de formation.

- Les salaires et charges sociales se sont accrus de 33,2 M\$ en raison de la majoration des salaires et des échelles salariales aux termes des nouvelles conventions collectives, de l'augmentation de la charge de retraite par suite de la révision de l'évaluation actuarielle, de la hausse du nombre de SETP nécessaires pour faciliter l'accroissement de la capacité et de l'augmentation de la charge de rémunération incitative.
- Les coûts du carburant pour avions ont monté de 101,7 M\$ à cause d'une hausse du prix du carburant, des deux appareils supplémentaires dans le parc aérien, de l'accroissement des heures cale de même que des heures cale à cale supplémentaires associées à l'exploitation de vols pour le compte de Thomas Cook, ces facteurs ayant été contrebalancés par le recul du taux de combustion.
- La dotation aux amortissements a diminué de 0,1 M\$ parce que la période d'amortissement de certains éléments d'actif a pris fin et que les dépenses d'investissement au titre des pièces durables pour les appareils et d'autre matériel ont diminué. Ces facteurs ont été contrebalancés par l'achat d'appareils Q400 et l'augmentation des révisions majeures
- Les frais de maintenance des appareils ont augmenté de 0,5 M\$ en raison des charges de 9,0 M\$ liées à la hausse des heures cale à cale, contrebalancée par l'incidence de 4,7 M\$ qu'a eue la dépréciation du dollar américain sur certains achats de matériel et la baisse de 3,8 M\$ des autres coûts liés à la maintenance aux termes du CAC.
- Les redevances aéroportuaires et redevances de navigation ont progressé de 6,7 M\$, ce qui s'explique par le nombre de départs visés par l'entente avec Thomas Cook, l'augmentation des coûts visés par le CAC attribuable à l'accroissement des heures cale à cale et du nombre de départs ainsi que l'augmentation des tarifs découlant de la mise en service des appareils Q400, facteurs contrebalancés par des changements dans l'affectation des appareils et par une diminution générale des tarifs qui a découlé d'un changement dans la structure des frais d'utilisation des aéroports.
- Les frais de location d'appareils ont baissé de 7,6 M\$ en raison surtout de la dépréciation du dollar américain, de nouveaux contrats de location visant certains appareils et du retour d'appareils CRJ. Ces facteurs ont été neutralisés par l'ajout de six avions Boeing affectés aux vols exploités pour le compte de Thomas Cook.
- Les coûts des services d'escale ont monté de 11,7 M\$ à cause du nombre de départs visés par l'entente avec Thomas Cook, de l'augmentation des coûts visés par le CAC attribuable à l'accroissement du nombre de départs, des changements dans l'affectation des appareils, de la hausse des frais de dégivrage et de la modification apportée à la structure de ces coûts.
- Les autres charges ont augmenté de 7,3 M\$, surtout en raison de la hausse des frais liés aux équipages (comme les frais de mise en place et les indemnités journalières), des coûts associés à la mise en service des appareils Q400, ainsi que des honoraires et des frais indirects.

### Charges non opérationnelles

Les charges non opérationnelles se sont établies à 15,7 M\$, en hausse de 8,7 M\$. Cette variation est attribuable en grande partie à une perte de change de 10,0 M\$ (dont une tranche de 6,6 M\$ s'explique par une perte de change non réalisée sur la dette à long terme et les contrats de location-financement) attribuable à la variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, contrebalancée par un profit sur le papier commercial adossé à des actifs (voir la section 17, « Méthodes comptables, y compris la transition aux IFRS »).

## 8. INDICATEURS DE RENDEMENT

---

Chorus utilise certaines mesures financières hors PCGR, décrites ci-après, pour évaluer son rendement opérationnel et l'aider à prendre des décisions relativement aux dividendes aux actionnaires. Ces mesures ne sont pas reconnues aux fins de la présentation de l'information financière selon les PCGR et n'ont pas de sens normalisé. Il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures similaires que présentent d'autres entités ouvertes.

### **Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude**

Le résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude est une mesure financière hors PCGR qui est couramment utilisée dans tous les secteurs pour donner un aperçu des résultats opérationnels avant la charge d'intérêts, le produit d'intérêts, l'amortissement, les profits et pertes liés aux immobilisations corporelles ainsi que les autres produits et charges non opérationnels. La direction est d'avis que le résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude aide les investisseurs à comparer le rendement de Chorus d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, lequel, de par sa nature, est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées et de divers facteurs non opérationnels tels que le coût historique. Le résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses d'investissement, des remboursements sur la dette et des autres rentrées et sorties de fonds, éléments présentés dans les tableaux des flux de trésorerie qui font partie des états financiers de Chorus.

### **Flux de trésorerie disponibles**

Avant que Chorus ne soit convertie de fonds de revenu en société par actions, l'encaisse distribuable était un indicateur de rendement clé utilisée par la direction pour évaluer le rendement continu du Fonds. L'encaisse distribuable n'est pas une mesure couramment utilisée pour évaluer le rendement d'une société ouverte. La direction estime néanmoins que les actionnaires connaissent bien ce terme, et elle a calculé les flux de trésorerie disponibles pour remplacer l'encaisse distribuable qu'elle présentait auparavant.

### **Résultat net ajusté**

Le résultat net ajusté s'obtient en ajustant le résultat net pour refléter les profits et pertes de change non réalisés, s'il en est, sur la dette à long terme et les contrats de location-financement. Cet ajustement reflète plus fidèlement le résultat du point de vue opérationnel.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des flux de trésorerie disponibles et du résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude :

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011 \$	2010 <sup>(6)</sup> \$	2011 \$	2010 <sup>(5)</sup> \$
Résultat opérationnel	31 094	26 976	76 627	68 714
Dotation aux amortissements	7 986	7 409	21 972	22 486
Révisions majeures	3 874	2 976	9 527	9 131
Total – Dotation aux amortissements	11 860	10 385	31 499	31 617
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude	42 954	37 361	108 126	100 331
Marge du résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude (%) <sup>(1)</sup>	10,4	9,9	8,6	9,2
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude	42 954	37 361	108 126	100 331
Charges non opérationnelles <sup>(2)</sup>	(4 939)	(1 247) <sup>(3)</sup>	(9 041)	(7 239) <sup>(3)</sup>
Dépenses d'investissement, exclusion faite des achats d'appareils Q400	(3 461)	(2 930)	(8 252)	(8 234)
Coût des révisions majeures porté à l'actif <sup>(4)</sup>	(5 453)	(3 402)	(13 366)	(7 300)
Investissements de maintien <sup>(5)</sup>	(8 914)	(6 332)	(21 618)	(15 534)
Flux de trésorerie disponibles	29 101	29 782	77 467	77 558
Dividendes déclarés	18 602	18 429	55 806	55 287
Ratio de distribution – dividendes déclarés / flux de trésorerie disponibles (%)	63,9	61,9	72,0	71,3

- 1) La marge du résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude se calcule en divisant le résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude par les produits opérationnels.
- 2) Ne tient pas compte d'une perte de change non réalisée respective de 7,6 M\$ et de 6,6 M\$ sur la dette à long terme et les contrats de location-financement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 (profit de change non réalisé de 0,5 M\$ et de 0,3 M\$ en 2010).
- 3) Le profit de 3,9 M\$ sur les passifs dérivés (perte de 0,1 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010) a été supprimé des ajustements découlant des IFRS, étant donné qu'il constitue un élément hors trésorerie, qui était transitoire dans la structure de fonds de revenu et qui a été éliminé au moment de la conversion de Chorus en société par actions le 31 décembre 2010.
- 4) Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, 8 (y compris les reports de la période précédente) et 23 révisions majeures ont été effectuées, contre 8 et 15, respectivement, pour les mêmes périodes en 2010.
- 5) Excluent toutes les dépenses d'investissement liées à l'achat des appareils Q400 parce qu'elles ne sont pas traitées comme des investissements de maintien (voir la section 11, « Situation de trésorerie et sources de financement »).
- 6) La section 17, « Méthodes comptables, y compris la transition aux IFRS », fait un rapprochement entre les résultats de 2010 selon les PCGR canadiens et ces mêmes résultats selon les IFRS.

En raison de la nature des produits des activités ordinaires sous-jacents liés au CAC (voir la section 14, « Instruments financiers et gestion des risques »), les gains et les pertes de change non réalisés sur la dette à long terme et les contrats de location-financement n'auront aucune incidence sur les flux de trésorerie futurs. En conséquence, Chorus a exclu la tranche non réalisée des gains et des pertes de change sur la dette à long terme et les contrats de location-financement du calcul des flux de trésorerie disponibles.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et des flux de trésorerie disponibles :

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011 \$	2010 \$	2011 \$	2010 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	53 011	37 856	111 630	88 852
Investissements de maintien, déduction faite du profit à la cession	(8 709)	(6 228)	(21 079)	(14 946)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(14 288)	(2 023)	(10 662)	6 983
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	(493)	(483)	(1 451)	(1 417)
Rémunération fondée sur des actions	(537)	-	(1 708)	(764)
Accroissement de la composante passif des débetures convertibles	(395)	(401)	(1 167)	(1 184)
Autres	512	1 061	1 904	34
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>29 101</b>	<b>29 782</b>	<b>77 467</b>	<b>77 558</b>

## 9. DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau ci-dessous présente les résultats financiers trimestriels de Chorus, ainsi que ses principales statistiques opérationnelles pour les huit derniers trimestres. L'information pour le dernier trimestre de 2009 est présentée selon les PCGR canadiens (avant l'adoption des IFRS), tandis que celle portant sur les quatre trimestres de 2010 et les trois premiers trimestres de 2011 est présentée selon les IFRS. Par conséquent, il se peut que l'information financière du quatrième trimestre de 2009 ne soit pas comparable à celle des trimestres subséquents.

(non audité)	T3 2011 IFRS	T2 2011 IFRS	T1 2011 IFRS	T4 2010 IFRS	T3 2010 IFRS	T2 2010 IFRS	T1 2010 IFRS	T4 2009 PCGR canadiens
Produits opérationnels (en milliers de dollars)	411 660	402 046	443 019	392 675	379 109	359 010	355 372	351 238
Charges opérationnelles (en milliers de dollars)	380 566	378 086	421 446	374 604	352 133	333 114	339 530	325 932
Amortissement de l'actif relatif au CAC (en milliers de dollars)	-	-	-	-	-	-	-	8 048
Résultat opérationnel (en milliers de dollars)	31 094	23 960	21 573	18 071	26 976	25 896	15 842	17 258
Total des charges (produits) non opérationnelles (en milliers de dollars)	12 564	925	2 190	10 174	(3 191)	10 612	(393)	2 111
Charge (recouvrement) d'impôts différés (en milliers de dollars)	4 620	6 140	4 727	19 779	4	(5 924)	(164)	(5 669)
Résultat net (en milliers de dollars)	13 910	16 895	14 656	(11 882)	30 163	21 208	16 399	20 816
Résultat net ajusté <sup>1)</sup>	21 535	16 240	14 324	(12 360)	29 635	21 942	15 866	20 490
Heures cale à cale facturables	102 431	97 632	104 306	98 817	99 390	93 585	89 745	91 783
Sièges-milles offerts (en milliers)	1 487 874	1 460 612	1 878 044	1 497 201	1 425 130	1 345 703	1 233 156	1 265 084
Coût par siège-mille offert (« CSMO ») (en ¢)	25,58	25,89	22,44	25,02	24,71	24,75	27,53	25,76
CSMO, compte non tenu du carburant (en ¢)	18,68	18,83	16,54	19,38	19,26	19,45	22,20	20,65
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude <sup>1)</sup> (en milliers de dollars)	42 954	33 885	31 287	28 343	37 361	36 048	26 922	33 261
Flux de trésorerie disponibles <sup>2)</sup> (en milliers de dollars)	29 101	23 257	25 109	20 498	29 782	29 475	18 301	26 417
Flux de trésorerie disponibles <sup>2)</sup> par action ou par part (en \$)	0,24	0,19	0,21	0,17	0,25	0,24	0,15	0,22
Dividendes / distributions déclarés par action ou par part (en \$)	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Résultat net par action ou par part, de base (en \$)	0,11	0,14	0,12	(0,10)	0,25	0,17	0,13	0,17
Résultat net par action ou par part, dilué (en \$)	0,11	0,13	0,12	(0,10)	0,20	0,17	0,11	0,17
Résultat net ajusté par action ou par part, de base <sup>1)</sup>	0,17	0,13	0,12	(0,10)	0,24	0,18	0,13	0,17

1) Mesure hors PCGR.

2) Auparavant, « encaisse distribuable ». Mesure hors PCGR.

## 10. RÉGIMES DE RETRAITE

### Obligations projetées au titre de la capitalisation des régimes de retraite

Le tableau ci-dessous présente des projections relatives aux obligations de Chorus quant à la capitalisation de ses régimes de retraite de 2011 à 2015 :

(en milliers de dollars canadiens)	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	2015 \$
Régimes de retraite à prestations définies – services rendus au cours de l'exercice	17 600	18 100	18 600	19 200	19 700
Régimes de retraite à prestations définies – services passés	5 100	5 100	5 600	5 600	5,600
Régimes de retraite à cotisations définies	8 600	9 800	10 200	10 600	11,000
Obligations projetées au titre de la capitalisation des régimes de retraite	31 300	33 000	34 400	35 400	36 300

Les obligations projetées au titre de la capitalisation qui sont indiquées dans le tableau ci-dessus ont trait aux régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies dont Chorus est le promoteur. Les régimes de retraite à prestations définies comprennent le régime enregistré à prestations définies à l'intention des pilotes de Chorus ainsi qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré parrainé par Chorus et destiné aux cadres admissibles. Les régimes de retraite à cotisations définies comprennent un certain nombre de régimes auxquels Chorus verse des cotisations pour les salariés admissibles.

Les besoins de capitalisation estimatifs au titre du régime enregistré de retraite à l'intention des pilotes de Chorus sont fondés sur l'évaluation actuarielle de ce régime au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et sur une estimation de la masse salariale des pilotes sur la période de projection. Les obligations projetées au titre de la capitalisation du régime complémentaire de retraite à l'intention des cadres admissibles sont fondées sur une politique de capitalisation adoptée par Chorus et sur l'évaluation actuarielle de ce régime effectuée le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'évaluation actuarielle du régime enregistré de retraite à l'intention des pilotes de Chorus au 1<sup>er</sup> janvier 2011 est fondée sur la valeur lissée des actifs du régime, valeur selon laquelle les gains et pertes de placement sont amortis sur cinq ans. La valeur lissée des actifs ne doit pas dépasser 110 % de leur valeur marchande.

L'évolution des conditions économiques, soit principalement le rendement des placements effectués à même les actifs des régimes et la variation des taux d'intérêt, aura une incidence sur la situation financière de ces régimes et, par conséquent, sur les cotisations requises dans l'avenir. Ces projections sont revues tous les ans (voir la mise en garde concernant les énoncés prospectifs à la page 3 de ce rapport de gestion).

## 11. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Chorus continue de générer un bénéfice opérationnel positif et de tirer des flux de trésorerie positifs de ses activités opérationnelles. Au 30 septembre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Chorus totalisaient 97,0 M\$, en hausse de 10,9 M\$ comparativement au 30 septembre 2010. Cette hausse découle principalement d'un changement dans la fréquence de paiement des dividendes (de mensuelle à trimestrielle). À l'heure actuelle, Chorus s'attend à générer suffisamment de flux de trésorerie pour financer ses dividendes (qui sont déclarés au gré du conseil), les investissements de maintien prévus et les intérêts afférents aux débentures convertibles (voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la section 1, « Introduction »). La direction a évalué certaines facettes des activités et de la situation financière de Chorus et a conclu qu'en date du présent rapport, aucun changement n'avait eu d'incidence négative importante sur la situation de trésorerie de la Société (voir la section 20, « Facteurs de risque », et la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la section 1, « Introduction »).

### Aperçu des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des flux de trésorerie de Chorus pour les périodes indiquées :

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2011 \$	2010 \$	2011 \$	2010 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	53 011	37 856	111 630	88 852
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	37 064	(19 098)	54 164	(172 393)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(66 270)	(9 250)	(134 734)	(53 963)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	23 805	9 508	31 060	(137 504)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	73 151	76 547	65 896	223 559
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	96 956	86 055	96 956	86 055

### Activités opérationnelles

Chorus a continué de dégager des flux de trésorerie positifs de ses activités opérationnelles, soit 53,0 M\$ et 111,6 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, contre 37,9 M\$ et 88,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2010. La hausse du trimestre clos le 30 septembre 2011 est imputable à un recul des créances, contrebalancé par une diminution du résultat net et des comptes créditeurs. La hausse de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 s'explique par l'augmentation des comptes créditeurs, neutralisée par l'augmentation des créances et la baisse du résultat net.

### Activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 comprennent les dividendes respectifs de 18,6 M\$ et de 37,2 M\$ versés aux actionnaires, des montants respectifs de 0,7 M\$ et de 2,0 M\$ au titre du règlement d'obligations découlant de contrats de location-financement et les produits reçus d'emprunts à long terme de 56,4 M\$ et de 93,4 M\$ (voir les explications ci-après).



Les flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2010 comprenaient des distributions respectives de 18,4 M\$ et de 55,3 M\$ aux porteurs de parts de Jazz, un montant respectif de 0,7 M\$ et de 2,0 M\$ au titre du règlement d'obligations découlant de contrats de location-financement et un remboursement de 115,0 M\$ sur la dette à long terme comptabilisée à la période de neuf mois close le 30 septembre 2010.

### **Activités d'investissement**

Les activités d'investissement du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 comprennent des dépenses d'investissement respectives de 70,5 M\$ et de 126,6 M\$, incluant les achats d'appareils Q400, des actifs détenus pour la revente de 2,4 M\$ et de 14,8 M\$, des acomptes pour l'achat d'appareils (déduction faite des acomptes appliqués) s'élevant respectivement à 6,4 M\$ et à 3,0 M\$ et découlant de la commande d'appareils Q400, ainsi qu'une variation à la hausse de 0,01 M\$ pour le trimestre et à la baisse de 3,2 M\$ pour la période de neuf mois des liquidités soumises à restrictions au titre de lettres de crédit. Les dépenses d'investissement sont constituées des révisions majeures, de l'achat de pièces durables pour les appareils et d'autres achats nécessaires au soutien des activités courantes et de l'acquisition de deux appareils Q400. Les actifs détenus pour la revente ont trait à des pièces durables pour les appareils Q400 qui ont été achetées et sont détenues en vue de la revente en prévision de la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec un tiers (voir la mise en garde concernant les énoncés prospectifs à la page 3 de ce rapport de gestion).

Les activités d'investissement du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2010 comprenaient des dépenses d'investissement respectives de 6,3 M\$ et de 15,5 M\$, des acomptes respectifs de 3,0 M\$ et de 22,7 M\$ pour l'achat d'appareils par suite de la commande d'appareils Q400 et un placement de 16,4 M\$ dans LARAH pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010. Les dépenses d'investissement étaient constituées de révisions majeures, d'investissements affectés au renouvellement des pièces durables pour les appareils et d'autres achats nécessaires au soutien des activités courantes.

### **Obligations contractuelles et autres engagements**

Le lecteur est prié de se reporter au rapport de gestion annuel de Chorus daté du 7 février 2011 pour obtenir de plus amples renseignements sur les obligations contractuelles et autres engagements de Chorus. Il n'y a pas eu de changements importants dans les obligations au titre de la dette et des contrats de location durant le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, sauf ceux qui sont décrits ci-après.

### **Dette à long terme**

Le 10 mars 2011, Chorus a conclu des conventions de prêt avec EDC, qui prévoient un engagement de financement de la majorité du prix des 15 commandes fermes d'appareils Q400 et sont assorties d'une échéance de 12 ans à partir de la date de chaque prélèvement. Le montant restant sera financé par l'application des acomptes que Chorus a déjà versés au fabricant et à même le fonds de roulement. Aux termes de l'entente d'achat avec Bombardier, des paiements antérieurs à la livraison d'un montant total de 33,8 M\$ doivent être versés tous les mois. Au 30 septembre 2011, Chorus avait effectué tous ces paiements, et la valeur comptable nette des immobilisations corporelles données en garantie au titre du financement auprès d'EDC s'établissait à 104,0 M\$.

La dette à long terme est constituée des éléments suivants :

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2011 \$
Montant de 99 416 \$ payable en vertu de cinq emprunts à terme, remboursables en versements semestriels allant de 1 009 \$ à 1 064 \$, dont des intérêts fixes à un taux moyen pondéré de 3,831 %, venant à échéance entre mai 2023 et septembre 2023, chacun garanti par un appareil Dash 8 402 (« Q400 ») et deux moteurs PWA 150A	99 416 <sup>1)</sup>
Moins : Partie courante	6 668
	<u>92 748</u>

1) Le financement auprès d'EDC est payable en dollars américains.

Remboursements futurs du capital de la dette à long terme :

(en milliers de dollars canadiens)	\$
2011	1 287
2012	6 723
2013	6 982
2014	7 252
2015	7 532
Par la suite	69 641

En vertu du contrat de financement avec EDC, à partir du troisième trimestre de 2011, le « Groupe Jazz » (actuellement composé de Jazz et des sociétés de location) devra avoir un ratio de levier financier ajusté maximal de 2,25:1 et un ratio de couverture des intérêts ajusté minimal de 1,66:1. Au 30 septembre 2011, le Groupe Jazz se conformait à ces clauses restrictives. S'il ne se conforme pas à l'un de ces ratios pendant la période applicable, cette non-conformité serait considérée comme un cas de défaut en vertu du contrat de financement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur Chorus.

Au 30 septembre 2011, la juste valeur des emprunts à terme à taux fixe s'établit à 108,0 M\$. Ces justes valeurs ont été évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs de la dette à long terme pertinente au taux de rendement à l'échéance estimatif d'instruments de créance semblables.

Les emprunts à terme portent intérêt à taux fixe et ne sont pas soumis à la volatilité des taux d'intérêt. Chorus comptabilise sa dette à long terme au coût amorti; par conséquent, une variation des taux d'intérêt au 30 septembre 2011 n'aurait aucune incidence sur le résultat.

En 2007 ainsi qu'en 2010, Chorus a conclu des ententes d'application générale avec des bailleurs qui régissent trois des contrats de location d'appareils et qui s'appliqueront à tout contrat semblable conclu dans l'avenir avec les mêmes bailleurs. Au 30 septembre 2011, Chorus respectait les clauses restrictives relatives à la cession d'actifs corporels aux termes de ces ententes d'application générale.

#### Investissements de maintien

Chorus engage des investissements de maintien de ses activités ou de sa capacité de production. Elle classe ses dépenses d'investissement selon trois catégories : améliorations locatives (qui comprend les améliorations apportées aux appareils loués), appareils (qui comprend les appareils, le système de communication lié aux appareils, le matériel et l'outillage, les articles durables et les moteurs et les révisions majeures) et installations et bâtiments lui appartenant.

En fonction des tendances actuelles en matière de dépenses depuis le début de l'exercice, la direction a révisé ses investissements de maintien prévus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, qu'elle estime maintenant à quelque 30,0 M\$ (par rapport au montant de 34,0 M\$ publié précédemment), ce qui comprend 18,0 M\$ pour l'inscription à l'actif du coût des révisions majeures (voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la section 1, « Introduction ») et 12,0 M\$ pour les programmes de modification du parc aérien en cours, pour les remplacements de trains d'atterrissage et de pièces de rechange dans le parc de DHC-8-100 et DHC-8-300, pour l'amélioration des installations et pour les mises à jour technologiques qui favoriseront l'amélioration des processus.

## Actions

Au 28 octobre 2011, les actions ordinaires émises et en circulation de Chorus, de même que les actions ordinaires pouvant être émises aux termes de débentures convertibles, s'établissaient comme suit :

Nombre d'actions

(non audité)	28 octobre 2011	31 décembre 2010
<b>Actions ordinaires émises et en circulation</b>		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	15 022 355	43 698 611
Actions à droit de vote de catégorie B	108 993 116	80 316 860
<b>Total des actions ordinaires émises et en circulation</b>	<b>124 015 471</b>	<b>124 015 471</b>
<b>Actions ordinaires pouvant être émises</b>		
Débentures convertibles <sup>1)</sup>	15 278 095	15 278 095
<b>Total des actions ordinaires en circulation et pouvant être émises</b>	<b>139 293 566</b>	<b>139 293 566</b>

1) En supposant l'exercice de toutes les débentures convertibles en circulation.

## 12. ENTENTES HORS BILAN

L'information sur les ententes hors bilan de Chorus est donnée à la section 11 du rapport de gestion annuel de Chorus daté du 7 février 2011. Il n'y a pas eu de changements importants dans les ententes hors bilan de Chorus par rapport à l'information présentée à cette date.

## 13. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Au 30 septembre 2011, Chorus n'était partie à aucune transaction avec des parties liées selon la définition qu'en donne le *Manuel de l'ICCA* (IFRS), sauf celles visant des membres de la direction clés dans le cadre normal de leurs contrats de travail ou conventions d'administrateur.

## 14. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

---

Les instruments financiers de Chorus comprennent ce qui suit : trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, PCAA, comptes créditeurs et charges à payer, obligations en vertu de contrats de location-financement, dette à long terme, débiteures convertibles et placement dans LARAH.

Chorus est exposée à certains risques découlant du recours aux instruments financiers, à savoir les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité et de change.

Chorus a évalué ces risques relativement au financement offert par EDC :

- Au 30 septembre 2011, la juste valeur de l'emprunt à terme à taux fixe se rapprochait de la valeur comptable. La juste valeur a été calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs de la dette à long terme connexe au taux estimatif de rendement à l'échéance d'instruments d'emprunt similaires.
- Les emprunts à terme portent intérêt à taux fixe, ce qui réduit le risque associé à la volatilité des taux d'intérêt. Étant donné que Chorus comptabilise sa dette à long terme au coût amorti, la fluctuation des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence sur les résultats.

### Risque de change

Chorus reçoit certains produits des activités ordinaires et engage certaines charges en dollars américains, et elle est par conséquent soumise aux fluctuations des taux de change. Chorus gère son exposition au risque de change en facturant ses services dans la monnaie sous-jacente à la dépense. En conséquence, son exposition découle principalement des fluctuations de certains postes de l'état de la situation financière, à savoir la trésorerie libellée en dollars américains, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et, tout particulièrement, les obligations liées aux contrats de location-financement, ainsi que de la dette à long terme, ces éléments étant à long terme et soumis à des profits ou à des pertes non réalisés plus importants. Chorus atténue ce risque de change en maintenant un solde en dollars américains, qu'elle utilise pour régler ses passifs libellés en dollars américains et qu'elle renouvelle au moyen de produits des activités ordinaires libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2011, les actifs libellés en dollars américains s'établissaient à 30,4 M\$ alors que les passifs libellés en dollars américains s'établissaient à 167,3 M\$. Une variation de 1 ¢ du taux de change du dollar américain donnerait lieu à un mouvement d'environ 1,4 M\$ du profit ou de la perte non réalisé.

La haute direction surveille les niveaux de risque et réévalue les activités de gestion des risques lorsqu'elle le juge nécessaire. Le lecteur est prié de se reporter au rapport de gestion annuel de Chorus daté du 7 février 2011 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité et de change.

## 15. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

---

Pour une description détaillée du CAC avec Air Canada, veuillez consulter la section 12 du rapport annuel de Chorus en date du 7 février 2010.

Des détails sur le processus d'analyse de 2009 sont présentés ci-après.

Le taux de majoration des coûts contrôlables peut être réduit par suite de la comparaison des coûts contrôlables de Chorus à ceux d'un groupe d'exploitants comparables (le « groupe comparable »). Aux termes du CAC, cette comparaison devait être effectuée en 2010 (d'après l'information provenant de l'année civile 2009 de Chorus - la « comparaison de 2009 »), puis en 2016 (d'après l'information provenant de l'année civile 2015 de Chorus - la « comparaison de 2015 »). Si la comparaison de 2009 révèle que la différence en pourcentage entre les coûts unitaires de Chorus et la médiane des coûts contrôlables unitaires, rajustée en fonction de la distance cale à cale, du groupe comparable a augmenté comparativement à la différence en pourcentage de ces coûts pour la période de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et se terminant le 30 septembre 2007, le taux de majoration des coûts contrôlables sera réduit en conséquence, et la réduction prendra effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sera appliquée jusqu'au 31 décembre 2020 (sauf si, par suite de la comparaison de 2015, il est réduit de nouveau) et il sera ramené à 12,50 % ou, s'il est

inférieur, au pourcentage qui correspond à 16,72 % moins la variation du taux de majoration des coûts contrôlables résultant de la comparaison de 2009. Si la comparaison de 2015 indique que la différence en pourcentage entre les coûts contrôlables de Chorus et la médiane des coûts unitaires contrôlables, rajustée en fonction de la distance cale à cale, du groupe comparable a augmenté comparativement à la différence en pourcentage établie durant la comparaison de 2009, le taux de majoration des coûts contrôlables alors en vigueur sera réduit en fonction des résultats de la comparaison de 2015, et la réduction prendra effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sera applicable jusqu'au 31 décembre 2020. La comparaison des coûts unitaires de Chorus par rapport à la médiane des coûts unitaires contrôlables, rajustée en fonction de la distance cale à cale, sera rajustée au besoin pour refléter les différences qui existent entre Chorus et le groupe comparable en ce qui concerne le type et la taille des parcs aériens, l'utilisation des appareils, la monnaie, le déploiement géographique et la croissance par rapport à Chorus.

Chorus et Air Canada ne sont pas parvenues à une entente en 2010 au sujet des résultats de la comparaison de 2009. Le 3 février 2011, elles se sont entendues pour faire trancher de façon définitive par voie d'arbitrage la question de la comparaison de 2009 (l'« arbitrage »). Le 3 octobre 2011, Air Canada a présenté sa demande en arbitrage (la « demande d'AC »). Dans celle-ci, Air Canada cherche à obtenir une déclaration statuant que la méthode appropriée de comparaison des coûts unitaires de Chorus à la médiane rajustée des coûts unitaires contrôlables des groupes comparables doit être fondée sur la « composante d'inducteur de coûts unitaires » ou « CICU ». Elle cherche également à obtenir une déclaration statuant que l'application appropriée de la méthode fondée sur la CICU aux fins de la comparaison de 2009 aurait pour effet de ramener de 12,50 % à 9,54 % le taux de majoration des coûts contrôlables avec prise d'effet en janvier 2010. Selon Air Canada, si le taux de majoration des coûts contrôlables passait de 12,50 % à 9,54 %, Chorus serait tenue de rembourser à Air Canada une somme de 26,0 M\$ qui lui a été versée en 2010. Air Canada souhaite obtenir une ordonnance obligeant Chorus à lui verser cette somme ou toute autre somme jugée appropriée par l'arbitre, de même que tout autre montant reflétant l'incidence de l'ajustement du taux de majoration des coûts contrôlables sur les paiements versés à Chorus par Air Canada en 2011. La demande d'AC allègue également que la formule utilisée pour le calcul du taux de majoration compensatoire devrait être ajustée pour rendre compte de la baisse du taux de majoration des coûts contrôlables, le cas échéant.

Le 7 novembre 2011, Chorus a présenté sa défense et demande reconventionnelle en arbitrage (la « demande de Chorus »). Dans sa demande, Chorus affirme que les dispositions pertinentes du CAC prévoient que la méthode privilégiée pour la comparaison des coûts unitaires et de la médiane des coûts contrôlables unitaires du groupe comparable doit être fondée sur le « coût par siège-mille offert » ou « CSMO ». Chorus affirme en outre que, si la méthode fondée sur le CSMO est appliquée de concert avec les normalisations et rajustements appropriés, il ne sera pas nécessaire d'ajuster le taux de majoration des coûts contrôlables par suite de la comparaison de 2009. Par conséquent, Chorus n'est pas tenue de rembourser à Air Canada quelque montant que ce soit au titre des paiements versés en 2010 ou en 2011, et son taux de majoration des coûts contrôlables demeurera à 12,50 %, et ce, au moins jusqu'à la comparaison de 2015. Subsidièrement, Chorus affirme que, même si les arbitres jugent que la méthode fondée sur le CSMO n'est pas appropriée, la méthode fondée sur la CICU mise de l'avant par Air Canada dans sa demande ne constitue pas une « mesure de rechange reconnue par le marché » (*alternate market recognized benchmark*) selon la définition donnée à cette expression dans le CAC. Subsidièrement encore, la demande de Chorus affirme que, même si les arbitres jugent que la méthode fondée sur la CICU constitue une « mesure de rechange reconnue par le marché », son application correcte de concert avec les normalisations et rajustements appropriés ne donnerait lieu à aucun ajustement du taux de majoration des coûts contrôlables, contrairement à ce qu'allègue Air Canada. Selon Chorus, le CAC ne prévoit aucun rajustement de la formule de calcul du taux de majoration des coûts contrôlables par suite du rajustement du taux de majoration des coûts contrôlables en raison de la comparaison de 2009.

Bien que Chorus estime que la méthode qu'elle a proposée pour la comparaison de 2009 est juste et raisonnable et conforme aux dispositions pertinentes du CAC, rien ne garantit que cette méthode sera ultimement celle qui sera retenue dans le cadre du processus d'arbitrage. Si la méthode de Chorus n'est pas retenue dans le cadre du processus d'arbitrage, les résultats opérationnels, la situation financière et la liquidité pourraient être défavorablement touchés par toute réduction du taux de majoration des coûts contrôlables qui pourrait en résulter.

Chorus n'a comptabilisé aucun montant en 2010 ni en 2011 au titre de cette demande, la direction ayant conclu qu'il est peu probable que la demande d'AC soit fructueuse, et que l'incidence financière possible, s'il en est, ne peut être estimée d'une manière suffisamment fiable.

## 16. ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

---

Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations, porter des jugements et poser des hypothèses qui lui semblent raisonnables compte tenu des informations dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations (voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la section 1, « Introduction »). L'information sur les estimations comptables cruciales de Chorus est donnée à la section 15 du rapport de gestion annuel de Chorus daté du 7 février 2011. L'information actualisée ci-après concerne les secteurs visés par des estimations comptables cruciales utilisées dans l'établissement des états financiers consolidés de Chorus qui ont changé du fait de l'adoption des IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Avantages du personnel

- Le coût et les charges connexes des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Chorus sont évalués au moyen de méthodes actuarielles. Les évaluations actuarielles reposent sur des hypothèses eu égard aux taux d'actualisation, au rendement prévu des actifs, à la progression des salaires, aux taux de mortalité et aux augmentations futures des prestations. De plus, en raison de la nature à long terme de ces régimes, ces estimations sont soumises à une incertitude importante.

### Impôts sur le résultat

- La direction s'appuie sur son jugement et sur des estimations pour déterminer les taux et les montants appropriés d'impôts sur le résultat différés comptabilisés, en tenant compte du moment et de la probabilité de leur réalisation. Les impôts réels pourraient être très différents de ces estimations en raison de divers facteurs, notamment des événements qui ne se sont pas encore produits, une évolution des lois de l'impôt ou l'issue des contrôles fiscaux et appels connexes. L'élimination de ces incertitudes et les impôts définitifs connexes peuvent donner lieu à des ajustements des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés de Chorus.

### Période d'amortissement des actifs à long terme

- Chorus fait des estimations concernant la durée d'utilité attendue des actifs à long terme et les valeurs résiduelles attendues des immobilisations en se basant sur la juste valeur courante estimative des immobilisations, des projets concernant le parc aérien de Chorus et des flux de trésorerie qu'ils engendrent. Divers facteurs, notamment des modifications des programmes de maintenance, l'évolution de l'utilisation du matériel volant et les fluctuations des prix des appareils neufs et d'occasion pour des modèles identiques ou similaires pourraient donner lieu à des variations, qui pourraient être importantes, de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont évaluées au moins une fois par année. En général, ces ajustements sont comptabilisés avec effet prospectif, par le biais de la dotation aux amortissements.

### Perte de valeur des actifs à long terme

- Chorus effectue un test de dépréciation des actifs en comparant la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés, qui exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations, notamment au sujet des plans opérationnels futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance futurs.

### Juste valeur du placement à long terme dans LARAH

- La direction s'appuie sur son jugement pour déterminer la juste valeur de son placement à long terme dans LARAH.

## Provisions

- Les provisions sont comptabilisées lorsque la direction est d'avis que le règlement d'une obligation se traduira probablement par une sortie de ressources. Les hypothèses formulées par la direction quant à la probabilité de réalisation et à la valeur d'une obligation éventuelle sont soumises à des estimations significatives, et les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

## 17. MÉTHODES COMPTABLES, Y COMPRIS LA TRANSITION AUX IFRS

---

Les principales méthodes comptables de Chorus sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés non audités de Chorus au 30 septembre 2011.

### Normes comptables publiées mais non encore adoptées

#### *IFRS 9, « Instruments financiers »*

L'IASB a publié IFRS 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »), qui s'appliquera aux états financiers des périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et dont l'application anticipée est permise. IFRS 9 établit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des instruments financiers. Chorus continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 9 sur son compte consolidé de résultat et son état consolidé de la situation financière.

#### *IFRS 10, « États financiers consolidés »*

L'IASB a publié IFRS 10, « États financiers consolidés » (« IFRS 10 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette norme remplace certaines sections d'IAS 27, « États financiers consolidés et individuels » (« IAS 27 »), portant sur la consolidation ainsi que l'intégralité de l'interprétation du Standing Interpretations Committee (« SIC ») SIC-12. IFRS 10 définit la notion de contrôle et explique quand et comment une entité doit être consolidée dans un jeu d'états financiers. IAS 27 a été modifiée pour tenir compte d'IFRS 10 et ne porte dorénavant que sur les états financiers individuels. Chorus continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 10 sur ses résultats et sa situation financière consolidés.

#### *IFRS 11, « Partenariats »*

L'IASB a publié IFRS 11, « Partenariats » (« IFRS 11 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. IFRS 11 remplace IAS 31, « Participation dans des coentreprises », et SIC-13, « Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Au moyen d'une évaluation des droits et des obligations, IFRS 11 établit des principes de détermination du type de partenariat et fournit des directives quant aux activités de communication de l'information financière pour les entités ayant une participation dans des partenariats contrôlés conjointement. IAS 28, « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (« IAS 28 »), a été modifiée pour tenir compte des directives fournies dans IFRS 10 et IFRS 11. À l'heure actuelle, cette norme n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de Chorus.

#### *IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »*

L'IASB a publié IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » (« IFRS 12 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette norme exige la présentation d'informations considérablement étoffées sur les participations d'une entité dans des filiales, partenariats, sociétés associées et entités structurées non consolidées. Elle permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les risques liés aux participations dans d'autres entités ainsi que les incidences de ces participations sur la situation financière et la performance. Chorus continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 12 sur ses résultats et sa situation financière consolidés.

*IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur »*

L'IASB a publié IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur » (« IFRS 13 »), qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette norme explique ce qu'est la juste valeur, fournit des directives, dans un cadre commun à toutes les IFRS, concernant l'évaluation de la juste valeur et répertorie les informations devant être fournies quant à l'évaluation de la juste valeur. Chorus continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 13 sur ses résultats et sa situation financière consolidés.

*Modification d'IAS 19, « Avantages du personnel »*

L'IASB a publié des modifications d'IAS 19 s'appliquant aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. La norme révisée exige la comptabilisation immédiate des profits et pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global et rejette toute autre possibilité. Certaines autres modifications ont aussi été apportées aux exigences de comptabilisation, d'évaluation et de classement. La méthode comptable actuellement suivie par Chorus en matière de comptabilisation des gains et pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global est cohérente avec les modifications apportées à la norme. Chorus poursuit son évaluation de l'incidence des autres modifications apportées à IAS 19 sur son compte consolidé de résultat et sa situation financière.

**Transition aux Normes internationales d'information financière**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme il est décrit plus avant dans ses états financiers consolidés intermédiaires non audités du premier trimestre de 2011 et les notes y afférentes, Chorus a commencé à présenter ses résultats financiers selon les IFRS.

Le tableau ci-dessous présente certaines des mesures clés de Chorus pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 selon les IFRS, par comparaison avec celles qui avaient déjà été présentées selon les PCGR canadiens.

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Exercice 2010		
	PCGR canadiens \$	Ajustement \$	IFRS \$
Produits opérationnels	1 486 166	-	1 486 166
Charges opérationnelles, avant amortissement de l'actif relatif au CAC	1 395 313	4 068	1 399 381
Résultat opérationnel, avant amortissement de l'actif relatif au CAC	90 853	(4 068)	86 785
Amortissement de l'actif relatif au CAC	32 192	(32 192)	-
Résultat opérationnel	58 661	28 124	86 785
Charges non opérationnelles	(8 113)	(9 089)	(17 202)
Recouvrement (charge) d'impôts différés	75 270	(88 965)	(13 695)
Résultat net	125 818	(69 930)	55 888
<b>Indicateurs de rendement</b>			
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude	120 724	7 950	128 674
Flux de trésorerie disponibles	100 712	(1 851)	98 861
CSMO	25,36	0,08	25,44
CSMO, compte non tenu du carburant	19,92	0,08	20,00



Répercussions de l'adoption des IFRS sur les mesures clés :

- Aucune variation des produits opérationnels.
- Augmentation de 4,1 M\$ des charges opérationnelles avant amortissement de l'actif relatif au CAC en raison de l'inscription à l'actif du coût des révisions majeures, qui a fait augmenter la dotation aux amortissements de 12,0 M\$ et baisser les salaires et avantages sociaux et les frais de maintenance de 9,7 M\$, de la comptabilisation de pertes actuarielles de 2,1 M\$ au titre des autres avantages à long terme et de la réduction des autres charges de 0,3 M\$.
- Baisse de 32,2 M\$ pour l'amortissement de l'actif relatif au CAC en vertu des IFRS. En 2007, en vertu des PCGR canadiens, Chorus a comptabilisé l'acquisition de Jazz Air S.E.C. en utilisant le cours des parts du Fonds comme estimation de la juste valeur de l'opération. La différence entre ce montant et la valeur comptable nette des éléments d'actif de Jazz Air S.E.C. a été attribuée à la juste valeur des éléments d'actif identifiables, dont l'actif incorporel au titre du CAC, et le solde a été attribué au goodwill. En vertu des IFRS, il est permis de comptabiliser ce regroupement d'entreprises comme une transaction entre entités sous contrôle commun en utilisant la valeur comptable de Jazz Air S.E.C. à l'époque. Avec ce choix de méthode comptable, il n'y a pas de comptabilisation de l'actif incorporel au titre du CAC (de 676,0 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en vertu des PCGR canadiens) et, par conséquent, il n'y a plus d'amortissement annuel de l'actif relatif au CAC (qui était de 32,2 M\$ par année en vertu des PCGR canadiens). Ce choix de méthode comptable donne une image plus claire de l'entité en exploitation sous-jacente de Chorus, soit Jazz Aviation S.E.C., et réduira la volatilité des résultats présentés à l'avenir. Dans le rapport de gestion précédent, Chorus a calculé et présenté le bénéfice net ajusté, qui éliminait essentiellement l'incidence de l'amortissement de l'actif relatif au CAC sur les résultats et était par conséquent axé sur les résultats opérationnels de l'entreprise. Le traitement comptable prévu par les IFRS donne le même résultat.
- Augmentation de 9,1 M\$ des charges non opérationnelles en raison des fluctuations de la juste valeur de dérivés en vertu des IFRS. Ces dérivés étaient classés comme capitaux propres en vertu des PCGR canadiens et n'ont pas été réévalués.
- Augmentation de 8,0 M\$ du résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude, surtout en raison de l'inscription à l'actif du coût des révisions majeures, qui a fait augmenter la dotation aux amortissements.
- Aucune incidence importante sur les flux de trésorerie disponibles.

Les tableaux ci-dessous font le rapprochement entre le résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciation et les flux de trésorerie disponibles selon les IFRS et ces mêmes mesures selon les PCGR canadiens, comme elles ont déjà été présentées :

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 septembre 2011	Trimestre clos le 30 septembre 2010		
	IFRS \$	IFRS \$	Ajustement \$	PCGR canadiens \$
Résultat opérationnel	31 094	26 976	(8 139)	18 837
Ajouter :				
Dotation aux amortissements	7 986	7 409	-	7 409
Révisions majeures	3 874	2 976	(2 976)	-
Amortissement de l'actif relatif au CAC	-	-	8 048	8 048
<b>Total – Dotation aux amortissements</b>	<b>11 860</b>	<b>10 385</b>	<b>5 072</b>	<b>15 457</b>
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciation	42 954	37 361	(3 067)	34 294
Marge du résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciation (%) <sup>1)</sup>	10,4	9,9	-	9,0
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciation	42 954	37 361	(3 067)	34 294
Déduire :				
Charges non opérationnelles <sup>2)</sup>	(4 939)	2 663	(3 911)	(1 248)
Passifs dérivés <sup>3)</sup>	-	(3 910)	3 910	-
<b>Total – Charges non opérationnelles</b>	<b>(4 939)</b>	<b>(1 247)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 248)</b>
Déduire :				
Dépenses d'investissement	(3 461)	(2 930)	-	(2 930)
Coût des révisions majeures inscrit à l'actif <sup>4)</sup>	(5 453)	(3 402)	3 402	-
<b>Total – Charges au titre des investissements de maintien</b>	<b>(8 914)</b>	<b>(6 332)</b>	<b>3 402</b>	<b>(2 930)</b>
Flux de trésorerie disponibles	29 101	29 782	334	30 116
Dividendes déclarés	18 602	18 429	-	18 429
Ratio de distribution (%)	63,9	61,9	-	61,2

- 1) La marge du résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciation se calcule en divisant le résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciation par les produits opérationnels.
- 2) Ne tient pas compte d'une perte de change non réalisée de 7,6 M\$ sur la dette à long terme et les contrats de location-financement pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 (profit de change non réalisé de 0,5 M\$ en 2010).
- 3) Le profit sur les passifs dérivés a été supprimé des ajustements découlant des IFRS, étant donné qu'il constitue un élément hors trésorerie, qui était transitoire dans la structure de fonds de revenu et qui a été éliminé au moment de la conversion de Chorus en société par actions le 31 décembre 2010.
- 4) Exclut toutes les dépenses d'investissement liées à l'achat des appareils Q400 parce qu'elles ne sont pas comptabilisées comme des investissements de maintien.

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	Période de neuf mois close le 30 septembre 2011	Période de neuf mois close le 30 septembre 2010		
	IFRS \$	IFRS \$	Ajustement \$	PCGR canadiens \$
Résultat opérationnel	76 627	68 714	(22 273)	46 441
Ajouter :				
Dotation aux amortissements	21 972	22 486	-	22 486
Révisions majeures	9 527	9 131	(9 131)	-
Amortissement de l'actif relatif au CAC	-	-	24 144	24 144
Total – Dotation aux amortissements	31 499	31 617	15 013	46 630
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude	108 126	100 331	(7 260)	93 071
Marge du résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude (%) <sup>1)</sup>	8,6	9,2	-	8,5
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude	108 126	100 331	(7 260)	93 071
Déduire :				
Charges non opérationnelles <sup>2)</sup>	(9 041)	(7 355)	174	(7 181)
Passifs dérivés <sup>3)</sup>	-	116	(116)	-
Total – Charges non opérationnelles	(9 041)	(7 239)	58	(7 181)
Déduire :				
Dépenses d'investissement	(8 252)	(8 234)	-	(8 234)
Coût des révisions majeures inscrit à l'actif <sup>4)</sup>	(13 366)	(7 300)	7 300	-
Total – Charges au titre des investissements de maintien	(21 618)	(15 534)	7 300	(8 234)
Flux de trésorerie disponibles	77 467	77 558	98	77 656
Dividendes déclarés	55 806	55 287	-	55 287
Ratio de distribution (%)	72,0	71,3	-	71,2

- 1) La marge du résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude se calcule en divisant le résultat avant intérêts, impôts, amortissements et désuétude par les produits opérationnels.
- 2) Ne tient pas compte d'une perte de change non réalisée de 6,6 M\$ sur la dette à long terme et les contrats de location-financement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 (profit de change non réalisé de 0,3 M\$ en 2010)
- 3) Le profit sur les passifs dérivés a été supprimé des ajustements découlant des IFRS, étant donné qu'il constitue un élément hors trésorerie, qui était transitoire dans la structure de fonds de revenu et qui a été éliminé au moment de la conversion de Chorus en société par actions le 31 décembre 2010.
- 4) Exclut toutes les dépenses d'investissement liées à l'achat des appareils Q400 parce qu'elles ne sont pas comptabilisées comme des investissements de maintien.

Le tableau ci-dessous présente un état consolidé de la situation financière au 1er janvier 2010 selon les PCGR canadiens, les ajustements transitoires en IFRS ainsi qu'un état consolidé de la situation financière selon les IFRS :

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	1 <sup>er</sup> janvier 2010		
	PCGR canadiens \$	Ajustement \$	IFRS \$
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	223 559	-	223 559
Liquidités soumises à restrictions	-	-	-
Créances – comptes clients et autres créances	59 044	-	59 044
Pièces de rechange, matériel et fournitures	40 755	-	40 755
Charges payées d'avance	19 909	-	19 909
<b>Total – Actif courant</b>	<b>343 267</b>	<b>-</b>	<b>343 267</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>202 994</b>	<b>13 829</b>	<b>216 823</b>
<b>Actifs incorporels</b>	<b>682 479</b>	<b>(675 786)</b>	<b>6 693</b>
<b>Placements à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur le résultat différés</b>	<b>-</b>	<b>45 115</b>	<b>45 115</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>37 731</b>	<b>(8 507)</b>	<b>29 224</b>
	<b>1 266 471</b>	<b>(625 349)</b>	<b>641 122</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif courant</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	179 216	-	179 216
Dividendes à payer	6 143	-	6 143
Partie courante des obligations découlant de contrats de location-financement	2 681	-	2 681
Dette à long terme	114 706	-	114 706
<b>Total – Passif courant</b>	<b>302 746</b>	<b>-</b>	<b>302 746</b>
<b>Obligations découlant de contrats de location-financement</b>	<b>15 097</b>	<b>-</b>	<b>15 097</b>
<b>Débetures convertibles</b>	<b>78 180</b>	<b>(573)</b>	<b>77 607</b>
<b>Impôts sur le résultat différés</b>	<b>13 294</b>	<b>(13 294)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs à long terme</b>	<b>52 699</b>	<b>32 747</b>	<b>85 446</b>
	<b>462 016</b>	<b>18 880</b>	<b>480 896</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>804 455</b>	<b>(644 229)</b>	<b>160 226</b>
	<b>1 266 471</b>	<b>(625 349)</b>	<b>641 122</b>

Répercussions de l'adoption des IFRS sur l'état de la situation financière :

- Aucune variation de l'actif courant ni du passif courant.
- Augmentation de 13,8 M\$ des immobilisations corporelles en raison de l'inscription à l'actif du coût des révisions majeures effectuées sur les appareils qui appartiennent à Chorus ou qui sont visés par des contrats de location-financement.
- Baisse de 675,8 M\$ des actifs incorporels pour les raisons suivantes :
  - Chorus a décidé de comptabiliser l'acquisition de Jazz Air S.E.C. comme une transaction entre entités sous contrôle commun en vertu des IFRS. L'actif incorporel au titre du CAC n'est pas comptabilisé comme il l'était en vertu des PCGR canadiens. Des précisions à ce sujet sont données ci-dessus sous le titre « Répercussions de l'adoption des IFRS sur les mesures clés ».
  - En vertu des PCGR canadiens, Chorus a appliqué la comptabilité « nouveau départ » le 30 septembre 2004. Comme il n'y a pas de norme équivalente selon les IFRS, le goodwill de 6,7 M\$ qui avait été éliminé du bilan à l'adoption de la comptabilité « nouveau départ » y a été réinscrit en vertu des IFRS. Les actifs incorporels de 6,3 M\$ que représentent le nom commercial et le permis d'exploitation et qui avaient été établis du fait de l'adoption de la comptabilité « nouveau départ » ne sont pas pris en compte lors de la transition aux IFRS. L'augmentation de 0,4 M\$ des actifs incorporels et du goodwill est comptabilisée en résultats non distribués (bénéfices non répartis).
- Augmentation de l'actif d'impôts différés attribuable aux facteurs suivants :
  - La transition des PCGR canadiens aux IFRS entraîne des différences dans les valeurs comptables totalisant 3,0 M\$.
  - Le taux d'impôt de Chorus selon la structure de fonds de revenu en vertu des IFRS suppose l'utilisation du taux d'impôt marginal des particuliers le plus élevé dans la province où les activités sont exercées, soit la Nouvelle-Écosse, pour calculer le solde d'impôt différé. Lors de la transition, l'actif d'impôt a ainsi été accru de 23,6 M\$. Au moment de la conversion en société par actions au quatrième trimestre de 2010, Chorus a calculé l'impôt différé en utilisant les taux d'impôt des sociétés pratiquement en vigueur, comme le prescrit la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.
  - En vertu des IFRS, les actifs ou les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés s'ils sont générés par la comptabilisation initiale du goodwill ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. L'exemption relative à la comptabilisation initiale a donné lieu à une augmentation de l'actif d'impôt de 31,9 M\$ au moment de la transition des PCGR canadiens aux IFRS.
- Diminution des autres actifs imputable au fait que le régime de retraite à prestations définies, qui était comptabilisé à titre d'actif en vertu des PCGR canadiens, est devenu un passif en vertu des IFRS en raison de la comptabilisation d'un passif supplémentaire au titre des exigences de financement minimal en vertu d'IFRIC 14.

- Augmentation des autres passifs à long terme attribuable aux facteurs suivants :
  - Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et des autres avantages sociaux futurs ont augmenté en raison de la comptabilisation de pertes actuarielles non amorties de 10,2 M\$ lors de la transition aux IFRS. En outre, il y a eu une augmentation de 22,2 M\$ des exigences de financement minimal du régime de retraite à prestations définies.
  - En raison des caractéristiques des parts du Fonds en vertu d'une structure de fonds de revenu en 2010, des passifs de 7,4 M\$ liés à la composante capitaux propres des débetures convertibles et au RILT en vertu des PCGR canadiens ont été reclassés au passif à long terme en vertu des IFRS et sont réévalués à chaque période de déclaration. À la conversion en société par actions le 31 décembre 2010, les passifs sont devenus fixes et ont été reclassés dans les capitaux propres.

En raison des ajustements indiqués ci-dessus, les capitaux propres d'ouverture de Chorus ont baissé de 644,2 M\$.

Le tableau ci-dessous présente le compte consolidé de résultat en vertu des IFRS pour les quatre trimestres de 2010 et l'exercice entier :

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	T1 2010 \$	T2 2010 \$	T3 2010 \$	T4 2010 \$	Exercice 2010 \$
<b>Produits opérationnels</b>					
Passagers	353 808	357 615	377 541	390 620	1 479 584
Autres	1 564	1 395	1 568	2 055	6 582
	355 372	359 010	379 109	392 675	1 486 166
<b>Charges opérationnelles</b>					
Salaires et avantages sociaux	89 081	84 193	91 023	92 699	356 996
Carburant pour avions	65 822	71 373	77 632	84 514	299 341
Amortissement	11 080	10 152	10 385	10 272	41 889
Restauration et fournitures connexes	3 026	3 190	3 478	4 196	13 890
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	39 120	37 362	40 190	37 480	154 152
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	44 984	47 588	49 628	51 033	193 233
Frais de location d'appareils	29 330	29 129	28 422	28 721	115 602
Services d'escale	30 147	22 472	23 366	31 539	107 524
Autres	26 940	27 655	28 009	34 150	116 754
	339 530	333 114	352 133	374 604	1 399 381
<b>Résultat opérationnel</b>	15 842	25 896	26 976	18 071	86 785
<b>Produits (charges) non opérationnels</b>					
Produit d'intérêts	127	67	160	269	623
Charge d'intérêts	(3 026)	(2 184)	(1 946)	(1 991)	(9 147)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	335	149	104	159	747
Profit (perte) de change	(350)	(1 311)	963	281	(417)
Profit (perte) sur les passifs dérivés	3 307	(7 333)	3 910	(8 892)	(9 008)
	393	(10 612)	3 191	(10 174)	(17 202)
<b>Résultat avant impôts différés</b>	16 235	15 284	30 167	7 897	69 583
<b>Recouvrement (charge) d'impôts différés</b>	164	5 924	(4)	(19 779)	(13 695)
<b>Résultat net de la période</b>	16 399	21 208	30 163	(11 882)	55 888

Le tableau ci-dessous présente le tableau consolidé des flux de trésorerie en vertu des IFRS pour les quatre trimestres de 2010 et l'exercice entier :

(non audité) (en milliers de dollars canadiens)	T1 2010 \$	T2 2010 \$	T3 2010 \$	T4 2010 \$	Exercice 2010 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>					
<b>Activités opérationnelles</b>					
Résultat net de la période	16 399	21 208	30 163	(11 882)	55 888
Charges (crédits) opérationnelles hors trésorerie					
Amortissement	11 080	10 152	10 385	10 272	41 889
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	469	465	483	478	1 895
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	(335)	(149)	(104)	(159)	(747)
Perte (profit) de change	(533)	734	(528)	(478)	(805)
Charge (recouvrement) d'impôts différés	(164)	(5 924)	4	19 779	13 695
Accroissement de la composante passif des débetures convertibles	387	396	401	405	1 589
Autres	338	689	(1 061)	(663)	(697)
Perte (profit) sur les passifs dérivés	(3 307)	7 333	(3 910)	8 892	9 008
Régime de rémunération fondée sur des actions	764	-	-	-	764
	25 098	34 904	35 833	26 644	122 479
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités opérationnelles	(4 233)	(4 773)	2 023	(3 363)	(10 346)
	20 865	30 131	37 856	23 281	112 133
<b>Activités de financement</b>					
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-financement	(647)	(650)	(669)	(673)	(2 639)
Remboursement sur la dette à long terme	(115 000)	-	-	-	(115 000)
Débetures convertibles, déduction faite des frais de financement reportés	(140)	-	-	-	(140)
Dividendes / distributions	(18 429)	(18 429)	(18 429)	(24 632)	(79 919)
Émission d'actions	-	-	-	4	4
	(134 216)	(19 079)	(19 098)	(25 301)	(197 694)
<b>Activités d'investissement</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 174)	(4 028)	(6 332)	(6 085)	(21 619)
Acomptes pour l'achat d'appareils	-	(19 644)	(3 022)	(3 401)	(26 067)
Placement à long terme	-	(16 351)	-	-	(16 351)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	335	149	104	159	747
Augmentation des liquidités soumises à restrictions	-	-	-	(8 812)	(8 812)
	(4 839)	(39 874)	(9 250)	(18 139)	(72 102)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents durant la période</b>	<b>(118 190)</b>	<b>(28 822)</b>	<b>9 508</b>	<b>(20 159)</b>	<b>(157 663)</b>
<b>Trésorerie et équivalents au début de la période</b>	<b>223 559</b>	<b>105 369</b>	<b>76 547</b>	<b>86 055</b>	<b>223 559</b>
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de la période</b>	<b>105 369</b>	<b>76 547</b>	<b>86 055</b>	<b>65 896</b>	<b>65 896</b>



## 18. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

---

### **Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Les contrôles et procédures de communication de l'information de Chorus ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est présentée au comité de communication de l'information afin de permettre la prise, en temps opportun, de décisions appropriées concernant l'information à communiquer au public.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été établis en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de Chorus et à la préparation de ses états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

Le rapport de gestion de Chorus pour l'exercice 2010, daté du 7 février 2011, contient une déclaration selon laquelle le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et le chef des affaires financières (le « chef des finances ») ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Chorus sont efficaces, sur la foi d'une évaluation de ces contrôles et procédures en date du 31 décembre 2010.

Jazz a déposé des attestations, signées par le chef de la direction et par le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières avec les documents annuels de Chorus pour 2010. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances ont attesté, comme l'exige le Règlement 52-109, la pertinence de l'information financière, ainsi que la qualité de la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Chorus. Le chef de la direction et le chef des finances ont attesté également la pertinence de l'information financière contenue dans les documents intermédiaires que Chorus dépose auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances ont aussi attesté la qualité de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Chorus.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu d'après le cadre de référence établi dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée par Chorus est fiable et que les états financiers qu'elle diffuse dans le public sont préparés conformément aux IFRS.

En raison de leurs limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et ils pourraient ne pas prévenir ou détecter toutes les inexactitudes. En outre, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité dans des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison des changements de conjoncture ou que le degré de conformité aux conventions et aux procédés se détériore.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2011, il ne s'est produit aucun changement qui a eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne qu'exerce Chorus ou la Société en commandite à l'égard de l'information financière.

Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil d'administration de Chorus a passé en revue ce rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires non audités de Chorus au 30 septembre 2011, et le conseil d'administration de Chorus a approuvé ces documents avant leur publication.

## 19. PERSPECTIVES

---

Les paragraphes ci-après contiennent de l'information prospective (voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la section 1, « Introduction »).

Chorus a terminé sa première saison hivernale avec Thomas Cook en avril 2011, et ses appareils reprendront du service en novembre 2011 en vue de la saison hivernale 2011-2012.

Selon le calendrier d'hiver 2011 et les hypothèses de planification reçus d'Air Canada, ainsi que les plans de services aériens pour le compte de Thomas Cook pour la saison hivernale 2011-2012, Chorus prévoit facturer de 395 000 à 398 000 heures cale à cale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

## 20. FACTEURS DE RISQUE

---

Pour une analyse détaillée des facteurs de risque possibles associés à Air Canada, à Chorus, au secteur d'activité, à la structure de Chorus, aux actions en justice en cours et aux débetures convertibles, se reporter à la section « Facteurs de risque » du rapport de gestion de Chorus Aviation Inc. pour l'exercice 2010, daté du 7 février 2011, et de sa notice annuelle, datée du 30 mars 2011.

## 21. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

Des renseignements supplémentaires sur Chorus, y compris sa notice annuelle, peuvent être obtenus sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site Web de Chorus à l'adresse [www.chorusaviation.ca](http://www.chorusaviation.ca), sous Investisseurs.

## 22. GLOSSAIRE

---

**7503695** – 7503695 Canada Inc., société constituée le 14 avril 2010 aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

**Actif relatif au CAC** – Actif incorporel constitué des droits de Chorus en vertu du CAC.

**Actionnaires** – Porteurs d'actions.

**Actions** – Actions ordinaires de Chorus Aviation Inc.

**Actions à droit de vote** – Actions ordinaires à droit de vote de catégorie B de Chorus.

**Actions à droit de vote variable** – Actions ordinaires à droit de vote variable de catégorie A de Chorus.

**Appareil Q400** – Appareil à turbopropulseurs Q400 NextGen.

**Appareils en service** – Appareils visés par le CAC plus les appareils servant aux vols nolisés et les appareils de Thomas Cook, moins les nouveaux appareils qui ont été livrés, mais qui n'effectuent pas encore de vols commerciaux.

**Appareils visés** – Appareils de Chorus visés par le CAC.

**Arrangement** – Arrangement en vertu de la LCSA mis en œuvre aux termes d'une convention d'arrangement datée du 4 octobre 2010 entre Chorus, le Fonds et d'autres parties.

**CAC** – Contrat d'achat de capacité modifié et mis à jour en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 intervenu entre Air Canada et la Société en commandite, dans sa version modifiée par la convention de modification des tarifs et la convention de modification du CAC, tel qu'il peut de nouveau être modifié.

**Chorus** – Toute mention de Chorus ou de la Société dans le présent rapport de gestion renvoie, selon le contexte, à Chorus Aviation Inc. et au Fonds, la société qu'elle remplace, ainsi qu'à leurs filiales actuelles et anciennes filiales (la Société en commandite, la Fiducie, Jazz Air S.E.C., Commandité Gestion Jazz Air Inc., Commandité Aviation Inc., 7503695 Canada Inc. et les sociétés de location) collectivement, à Chorus et à au moins une de ses filiales actuelles ou anciennes filiales, à au moins une des filiales actuelles ou anciennes filiales de Chorus ou à Chorus elle-même.

**Commandité Aviation** – Commandité Aviation Inc., société constituée le 18 novembre 2010 en vertu de la LCSA pour agir à titre de commandité de Jazz Aviation S.E.C.

**Commandité Jazz** – Commandité Gestion Jazz Air Inc., société constituée le 23 août 2005 en vertu de la LCSA pour agir à titre de commandité de Jazz Air S.E.C.

**Convention de modification des tarifs** – Convention que la Société en commandite et Air Canada ont conclue le 28 juillet 2009 en vue de modifier et revoir les tarifs.

**Convention de modification du CAC** – Convention que la Société en commandite et Air Canada ont conclue le 22 septembre 2009 en vue de modifier le CAC.

**Coût par siège-mille offert** ou **CSMO** – Charges opérationnelles par siège-mille offert.

**Coûts contrôlables** – Pour toute période, tous les coûts et charges engagés et réglés par Chorus, sauf les coûts refacturés.

**Coûts refacturés** – Coûts qui sont remboursés aux termes d'ententes de partenariat.

**Coûts unitaires** – A le sens qui est attribué à l'expression *Unit Costs* dans le CAC.

**Déventures** – Déventures subordonnées non garanties convertibles à 9,50 % d'un capital de 86,25 M\$ de Chorus venant à échéance le 31 décembre 2014.

**Direction** – Personnel de direction de Chorus.

**EDC** – Exportation et développement Canada.

**Entente de services aériens** – Entente contractuelle de services aériens intervenue entre Thomas Cook et Chorus.

**Ententes de partenariat** – Contrats de services aériens signés par Jazz.

**Fiducie** – Fiducie Jazz Air.

**Fonds** – Fonds de revenu Jazz Air.

**Heures cale à cale** – Nombre de minutes écoulées depuis le moment où les cales sont retirées des roues d'un appareil jusqu'au moment où elles y sont replacées, divisé par 60.

**Heures cale à cale facturables** – Nombre d'heures cale à cale réelles enregistrées par les appareils plus celles liées à des annulations en raison des conditions météorologiques et du contrôle de la circulation aérienne, à des annulations de vols commerciaux et aux vols de convoyage commerciaux.

**Heures de vol** – A le sens attribué à l'expression *Flight Hours* dans le CAC.

**IASB** – International Accounting Standards Board.

**IFRIC 14** – Interprétation 14 du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière.

**IFRS** – Normes internationales d'information financière.

**Investissements de maintien** – Sommes engagées pour assurer le maintien des activités ou de la capacité de production de Chorus.

**Jazz** – Jazz Aviation S.E.C. conjointement avec Commandité Aviation, son commandité, ainsi que leurs filiales et les sociétés qu'elles remplacent. En particulier, lorsqu'il est fait mention de Jazz à l'égard d'une période précédant le 1<sup>er</sup> octobre 2004, on fait référence aux activités exercées par Jazz Air Inc., qui a été liquidée le 30 septembre 2004; lorsqu'il est fait mention de Jazz à l'égard d'une période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et le 1<sup>er</sup> février 2006, on fait référence aux activités de Jazz exercées par la Société en commandite Jazz Air; et lorsqu'il est fait mention de Jazz à l'égard d'une période comprise entre le 2 février 2006 et le 5 janvier 2011, on fait référence aux activités de Jazz exercées par Jazz Air S.E.C., sauf si le contexte ne s'y prête pas.

**LARAH** – Latin American Regional Aviation Holding Corporation.

**LCSA** – *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, dans sa version modifiée.

**Manuel de l'ICCA** – Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

**Nombre minimum garanti d'appareils visés** – A le sens attribué à l'expression *Guaranteed Minimum Number of Covered Aircraft* dans le CAC.

**PCAA** – Papier commercial adossé à des actifs.

**PCGR** – Principes comptables généralement reconnus du Canada après l'adoption des IFRS.

**PCGR canadiens** – Principes comptables généralement reconnus du Canada avant l'adoption des IFRS.

**Parts ou parts du Fonds** – Parts du Fonds.

**Porteurs de parts** – Détenteurs des parts.

**Produits tirés des coûts refacturés** – Produits opérationnels tirés des coûts qui sont remboursés aux termes d'ententes de partenariat.

**Rapport de gestion** – Analyse par la direction de Chorus de la situation financière et des résultats des activités opérationnelles.

**RILT** – Régime d'intéressement à long terme.

**SETP** – Salariés équivalents temps plein.

**Sièges-milles offerts (« SMO »)** – Mesure de la capacité offerte aux passagers : produit du nombre total de sièges offerts aux passagers par le nombre de milles parcourus.

**Société en commandite** – Jazz Aviation S.E.C., société en commandite établie sous le régime des lois de la province d'Ontario.

**Sociétés de location** – Chorus Leasing I Inc., Chorus Leasing II Inc. et Chorus Leasing III Inc., collectivement.

**Taux de majoration des coûts contrôlables** – A le sens attribué à l'expression *Controllable Mark-Up* dans le CAC.

**Thomas Cook** – Thomas Cook Canada Inc.

**Vols réguliers** – Vols des appareils visés dont les liaisons, les horaires et les tarifs sont établis par Air Canada, conformément au CAC.